

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine Centre	Paris, Ile Saint-Louis, aval	Rivière	Suresnes	0,180	0,300	Paris

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre septembre et décembre 2021.

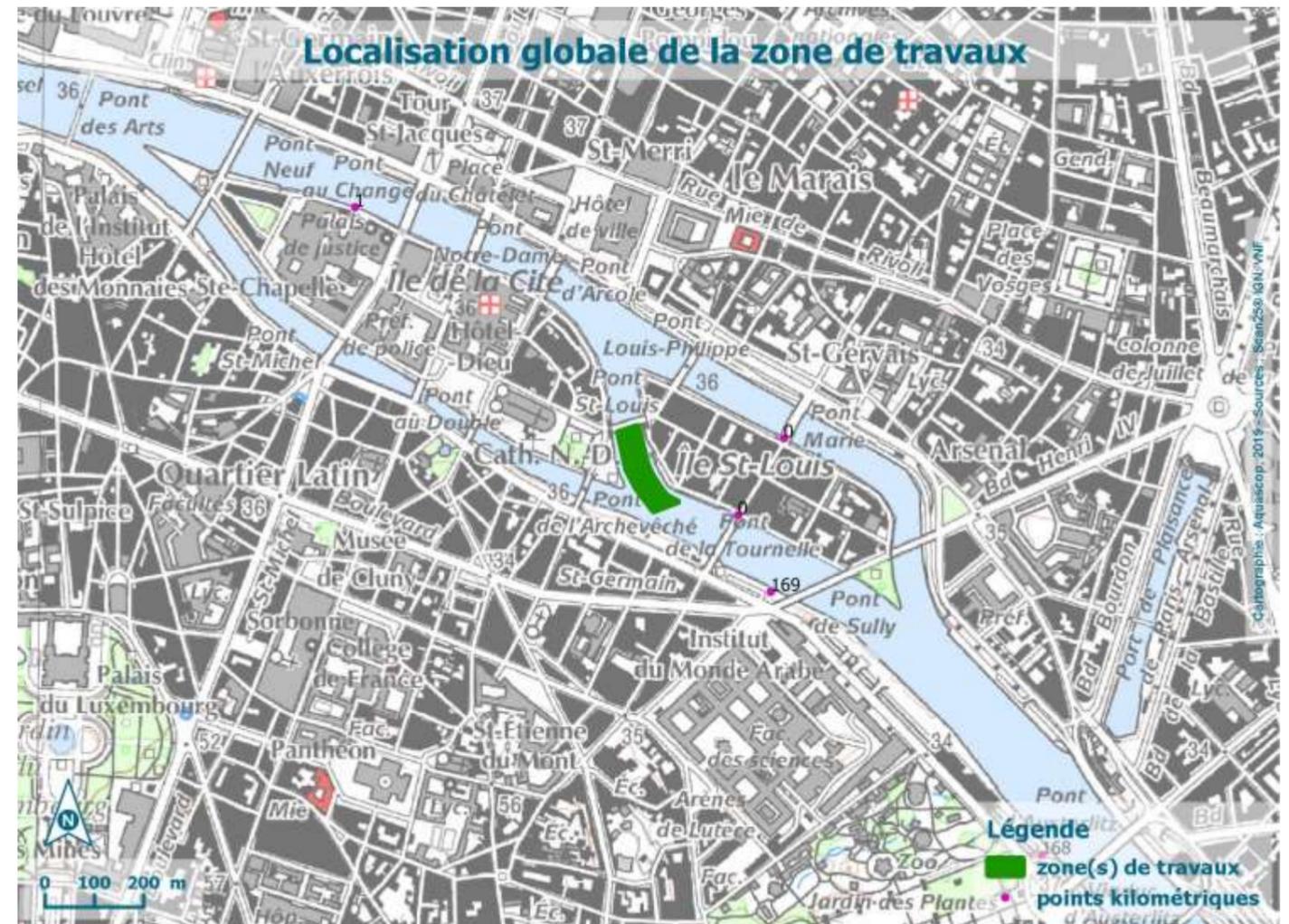
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

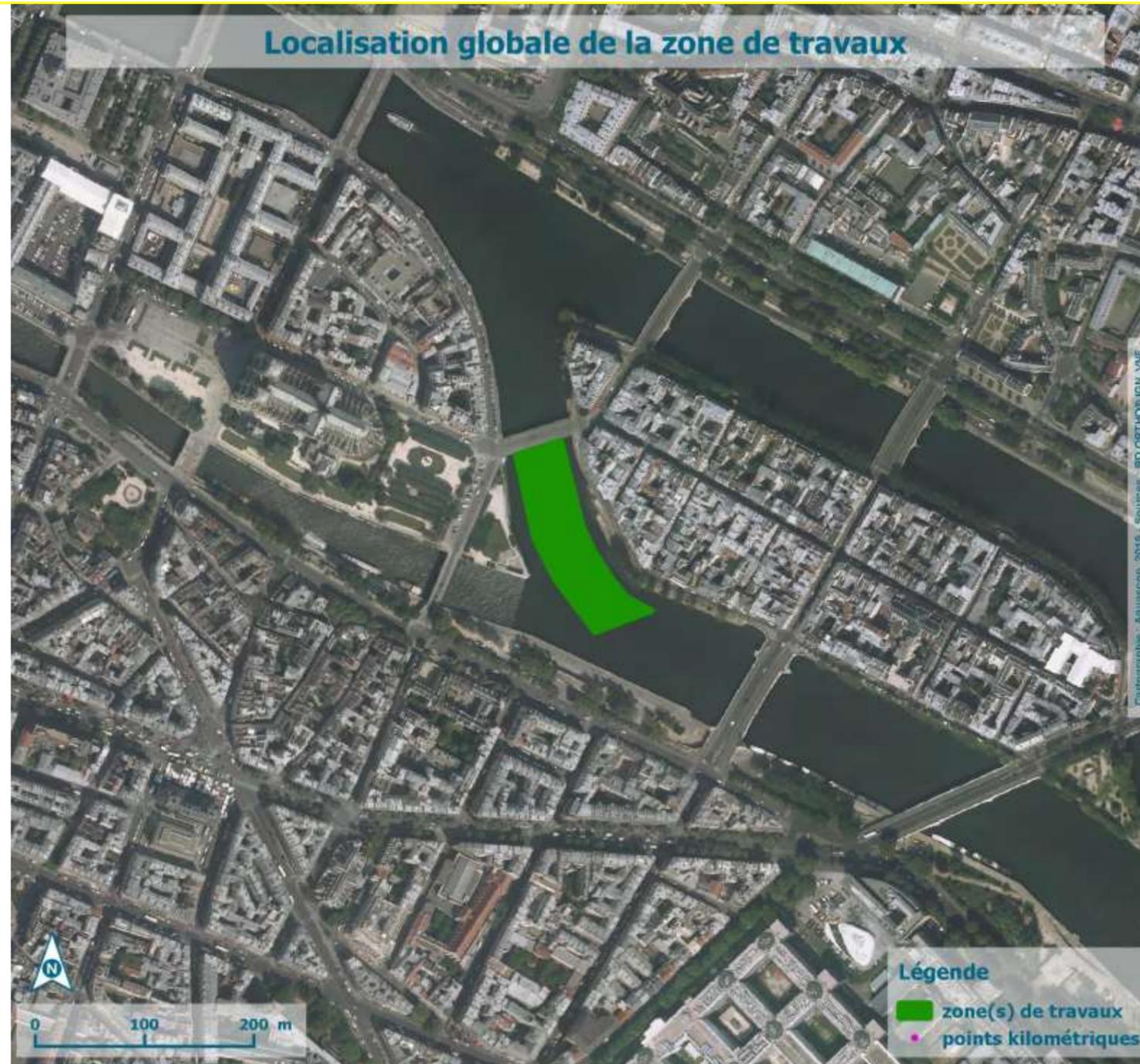
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
482	2020-RBS-PK 0.300 20E055982-003	Oui	non dangereux	Oui	non dangereux non inertes

Prélèvements réalisés le 22/04/2020.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

X
X

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR155A	la Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent du Ru d'Enghien (inclus)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03081458 - La Seine à Paris 15ème 1), environ 6 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2011.
Une station de pêche est située sur la Seine (03082000 - La Seine à Suresnes 2), environ 16 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017.
Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et le chevesne. Les espèces secondaires sont le goujon, la vandoise et l'anguille.

Type de berges :

Les berges sont artificielles dans le secteur; elles sont principalement constituées de matériaux jointifs (enrochement lié ou perré maçonné) (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine sur l'ensemble du département de Paris pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise).
Des juvéniles de bouvière, brochet, chabot, loche franche et vandoise ont été recensés dans la Seine 10 km en aval de la zone de travaux (Département des Hauts-de-Seine, suivi de l'état hydrobiologique de la Seine, pêches aux alevins, données 2016-2017).
Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges n'apparaît pas favorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom	
Paris, Ile Saint-Louis, aval	Écologie	ZPS (<i>Zone de protection spéciale</i>)	Non		
		ZNIEFF 2 (<i>Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II</i>)	Non		
		ZNIEFF 1 (<i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I</i>)	Non		
		ZICO (<i>Zone importante pour la conservation des oiseaux</i>)	Non		
		SIC (<i>Site d'intérêt communautaire</i>)	Non		
		APB (<i>Arrêtés de protection de biotope</i>)	Non		
		Ramsar (<i>zone humide d'importance internationale</i>)	Non		
		RNCFS (<i>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</i>)	Non		
		CEN (<i>conservatoire d'espaces naturels</i>)	Non		
		CDL (<i>Conservatoire du Littoral</i>)	Non		
		PN (<i>Parc national</i>)	Non		
		PNR (<i>Parc naturel régional</i>)	Non		
		RNN (<i>réserve naturelle nationale</i>)	Non		
		RNR (<i>réserve naturelle régionale</i>)	Non		
		RB (<i>réserve de biosphère</i>)	Non		
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui		Ensemble urbain à Paris
		Site classé	Non		

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Ide mélanote, vandoise, bouvière et anguille, chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensé à la station du 15ème et à celle de Suresnes.

Le brochet a été inventorié à la station de suivi hydrobiologique du Département des Hauts-de-Seine (2016, 2017).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Paris, Ile Saint-Louis, aval	oui	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

Concernant la proximité du site inscrit (Ensemble urbain à Paris), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



